

TELNET HOLDING S.A

Société Anonyme

CAPITAL SOCIAL : 11.028.000 DINARS TUNISIENS

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE ENNOUR CENTRE URBAIN NORD

1082 - TUNIS MAHRAJENE

RC : B112711998 ** MF : 0496236W**

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 25 JUIN 2012 A 16H

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire fixée pour le mardi 25 juin 2013 à 16 Heures est arrêté comme suit :

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2012 ;
2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes sur les états financiers individuels de TELNET HOLDING pour l'exercice 2012 ;
3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe TELNET HOLDING pour l'exercice 2012 ;
4. Approbation s'il y a lieu des rapports et des états financiers de l'exercice 2012 ;
5. Examen et approbation des contrats signés avec les parties liées ;
6. Quitus à donner aux Administrateurs ;
7. Affectation du résultat de l'exercice 2012;
8. Fixation des jetons de présences ;
9. Renouvellement et nomination des membres du Conseil d'Administration ;
10. Nomination d'un Commissaire aux comptes ;
11. Déclaration de fonctions occupées par le Directeur Général dans d'autres sociétés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que les états financiers individuels de la société TELNET HOLDING de l'exercice clos au 31 décembre 2012 dégageant un bénéfice net de **3 396 207,022** Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Deuxième résolution

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les contrats conclus entre la société TELNET HOLDING et sa nouvelle filiale SYPHAX AIRLINES, ainsi que les opérations et conventions signalées dans le dit rapport conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe TELNET HOLDING et celui du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2012 dégageant un bénéfice net consolidé de **4 554 466,261** Dinars dont **81 997,662** Dinars revenant aux minoritaires .

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale approuve purement et simplement la proposition du Conseil d'Administration concernant l'affectation du bénéfice de l'exercice 2012 s'élevant à **3 396 207,022** dinars comme suit :

Résultat bénéficiaire 2012.....	3 396 207,022
Reprise résultats reportés antérieurs.....	961 830,951
Base de la réserve légale.....	4 358 037,973
Réserve légale 5%	<217 901,898>
Réserve pour réinvestissement exonéré.....	<70 000,000>
Sommes distribuables	4 070 136,075
Dividendes.....	<3 308 400,000>
Résultats reportés à nouveau	761 736,075

Ainsi, les dividendes à distribuer sont fixés à 0,300 dinars tunisiens par action d'une valeur nominale de un (1) dinar tunisien chacune.

Monsieur le Directeur Général est chargé de la distribution des dividendes conformément à la réglementation en vigueur. La date de mise en distribution des dividendes est fixée pour le juillet 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence pour la somme nette de quarante quatre mille quatre cent (44.400) dinars au titre de l'exercice 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Septième résolution

Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat des membres du conseil d'administration (représentant les actionnaires historiques) après la tenue de l'assemblée générale annuelle qui statue sur les états financiers de l'exercice 2012, l'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler le mandat des administrateurs ci après pour une durée de trois exercices soit 2013, 2014 et 2015 :

Monsieur Brahim KHOUAJA ;

Monsieur Mohamed FRIKHA ;

Monsieur Youssef MZOUGHJI ;

Monsieur Raouf CHEKIR.

Le mandat des administrateurs qui viennent d'être nommés expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Messieurs les administrateurs ainsi nommés déclarent accepter leur mandat et qu'ils ne sont pas frappés d'aucune incompatibilité l'interdisant l'exercice de leur mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Huitième résolution

L'Assemblée Générale nomme M.....en tant que administrateur représentant (e) les actionnaires minoritaires pour une période de trois exercices, soit 2013, 2014 et 2015, expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des états financiers de l'exercice 2015.

M.....ainsi nommé (e) déclare accepter son mandat et qu'il/elle n'est pas frappé (e) d'aucune incompatibilité l'interdisant l'exercice de son mandat.

Les actionnaires historiques n'ont pas participés au vote et leurs actions n'ont pas été prises pour le calcul du quorum.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Neuvième résolution

Après avoir constaté l'expiration du mandat de Monsieur Mahmoud TRIKI, commissaire aux comptes qui a accompli 3 mandats consécutifs, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Saleheddine ZAHAF, expert comptable, membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie, en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois exercices soit 2013, 2014 et 2015.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2015.

Monsieur Saleheddine ZAHAF, présent à l'assemblée, déclare ne pas se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et déclare accepter ses fonctions de commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Dixième résolution

Conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du mandat d'administrateur et de la fonction de président directeur général occupés par Monsieur Mohamed FRIKHA au sein de la société SYPHAX AIRLINES.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Onzième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Directeur Général ou à toute personne qu'il désignera pour effectuer toutes régularisations.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....